2026.124

COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA- GRENIER

DEPARTEMENT

DE SEINE-MARITINE

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

DECISION 2026.19 DU MAIRE

Objet : Intervention Eglise : réfection toiture

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité d'intervenir sur l'ensemble de la toiture de l'Eglise

Considérant le devis de l'entreprise « MARETTE » pour un montant total 3 990.00€ TTC.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1er : Accord sur le devis de l'entreprise « MARETTE» pour un montant total de 3 990.00€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 05 Octobre 2026

Le Maire
François AUBER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217600907-20261005-202619-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2026
Publication : 27/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation